Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 2 février 2017

Présents

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
COUCUREAU Martine
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
THENOT Alain
MANGEOT Denis
DUCHEMIN Véronique (arrivée à 19h32)
DEMAY Thierry
MOUAT Chérif
FOREST Isabelle
JOUY Vérohanitra
WICKERS Franck
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
BOUJLILAT Hicham
MOLINA Isabelle
De SAINTE CROIX Andrée

Absents

BOTTE Anne-France	Pouvoir à Mme Guillemet
BLOIN Denis	Pouvoir à M. Veneau
DUCHEMIN Véronique	Pouvoir à M. Mouat
BOCQUET Christophe	Pouvoir à M. Renaud
VEYCHARD Christophe	Pouvoir à Mme Forest
LOUIS Véronique	Pouvoir à Mme Reboulleau
CORNETTE Marie-Jeanne	Pouvoir à M. Mezy
PASSAS Joël	Pouvoir à M. Dherbier
PETOUILLAT Nathalie	Pouvoir à M. Boujlilat

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 2 février 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 2 février 2017 à 18 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

Installation d'un nouveau conseiller municipal

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2017 - Fonds Façades : Attribution de subventions d'équipement.
2. Exercice 2017 – Budget Ville : Subventions aux associations.
3. Demande de subvention – Agence de l'Eau Loire Bretagne : Equipements pour le désherbage alternatif.
4. Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) – demande de subvention pour la vidéosurveillance.
5. Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - Demande de subvention pour le renforcement de la sécurisation des établissements scolaires.

B) AFFAIRES CULTURELLES

6. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'association D'Jazz Nevers.
7. Demande de subventions au titre du CLEA auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté.
8. Demande de subventions au titre du CLEA auprès du Conseil départemental de la Nièvre.
9. Demande de subvention auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté (expositions, actions culturelles, acquisitions, conservation préventive et restaurations).

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

10. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Loire, Vignobles & Nohain.

C) AFFAIRES JURIDIQUES

11. Incorporation dans le domaine communal de biens sans maître.
12. Convention de servitude pour le passage de lignes électriques au lieudit Le Tremblat.
13. Acquisition des parcelles AN 233 et 235 situées lieudit Saint-Lazare.
14. Modification du règlement intérieur des marchés : Création à titre expérimental d'un marché le vendredi au Quartier Saint-Laurent.

D) AFFAIRES TECHNIQUES

15. Transfert au SIEEEN de la compétence « infrastructure de recharge des véhicules électriques (IRVE) ».
16. Règlement de voirie du domaine public de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire - approbation.

E) AFFAIRES GENERALES

17. Réseau de chaleur – convention tripartite.
18. Convention d'autorisation de passage d'une canalisation publique en terrain privé.
19. Loi ALUR – Convention Service Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune d'ANNAY.
20. Loi ALUR – Convention Service Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de POUGNY.
21. Loi ALUR – Opposition de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire au transfert de compétence à l'EPCI pour l'élaboration des documents d'urbanisme.
22. Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.
23. Désignation d'un membre du Conseil municipal au sein des commissions municipales.
24. Désignation d'un membre du Conseil municipal au sein du Comité des Œuvres Sociales.
25. Désignation d'un membre du Conseil municipal au sein du Lycée Pierre-Gilles de Gennes.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

- Remplacement d'un Conseiller communautaire démissionnaire.

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 2 février 2017

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal. Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs.
Mme Louis donne pouvoir à Mme Reboulleau. M. Veychard donne pouvoir à Mme Forest. Mme Cornette donne pouvoir à M. Mezy. Mme Botté donne pouvoir à Mme Guillemet. M. Bocquet donne pouvoir à M. Renaud. Mme Duchemin donne pouvoir à M. Mouat. M. Bloin (qu'on excuse, il a perdu sa maman, on était à l'enterrement hier, un maximum d'élus étaient présents, je tiens à les remercier) donne pouvoir à moi-même. M. Passas donne pouvoir à M. Dherbier. Mme Pétouillat donne pouvoir à M. Boujlilat.

Nous allons désigner un secrétaire de séance. Monsieur Wickers, est-ce que vous acceptez ?

Vous avez des délégations sur table.
Avez-vous des observations par rapport à tous ces rapports ?

Christian Perreau
Je voudrais simplement savoir ce qu'est la Société Azalée ?

Michel Veneau
C'est une association au niveau de la maison de santé pluriprofessionnelle. Je pense que c'est plutôt une association. Pour avoir des infirmières qui sont mises à disposition des médecins dans toutes les maisons de santé pluriprofessionnelles. Nous en avons une à Cosne.

Alain Dherbier
Le Mille Club qui est mis à disposition de M. Cormier, c'est pour les réunions de chantier de la piscine ?

Michel Veneau
Tout à fait. Il l'avait demandé à Mme Henry au début du chantier. Et on a accepté.

Par rapport au dernier conseil municipal, avez-vous des observations ?

Christian Perreau
Sur les tableaux qu'on nous a présentés, notamment les tableaux que M. Demay nous a présentés, ils ne sont pas annexés au compte rendu.

Thierry Demay
Les tableaux présentés, APCP et autres, c'était accessible via le site intranet.

Christian Perreau
Mais il y a des tableaux que vous nous avez présentés ici, comme la récapitulation de toutes les subventions…

Thierry Demay
C'était sur le site.

Christian Perreau
Je ne les ai pas vus. Je les ai vus ici, mais je ne les ai pas vus sur le site. Quand on ne les a pas, on les a aperçus là, mais ce n'est pas facile de…

Michel Veneau
Vous voulez dire la répartition des subventions aux associations ?

Christian Perreau
Non. Vous nous avez présenté le tableau des dotations qu'on a sur tous les…

Thierry Demay
Tous les documents que j'ai présentés étaient présents sur le site intranet. Tous les documents.

Christian Perreau
Pour moi, c'est embêtant que ça ne soit pas annexé au compte rendu parce que quand on lit le compte rendu, si on n'a pas les tableaux… Même les gens qui vont lire sur internet le compte rendu, je ne sais pas comment ils arrivent à déchiffrer ça. Si on n'a pas le tableau… Il y a des budgets comme l'eau, en lisant, on arrive à tout recouper. Mais sur le budget de la ville, ce n'est pas possible. Après, vous le mettez sur internet, mais je ne vois pas comment les gens arrivent à déchiffrer ça.
J'ai une autre remarque. Sur le détail des votes qu'on vous avait demandé, ce n'est toujours pas marqué. On ne sait pas combien il y a de gens qui ont voté, combien se sont abstenus. C'est pourtant facile. Dans les autres assemblées où on va, on sait qu'il y a 15 votants pour, 4 contre, 3 abstentions… Là, depuis 3 ans, on n'y est pas arrivé.

Michel Veneau
Il faut que je l'annonce pour que ce soit enregistré. Il faut que quelqu'un compte, le secrétaire par exemple, il est bien placé. Et il faut que je l'annonce pour que ce soit enregistré. Ce sera mieux. On ne dit pas les noms, mais le nombre de contre, abstention et pour.
On ne va pas mettre tous les noms. On va se renseigner.

Christian Perreau
Au moins les votes, combien il y a de pour, de contre et d'abstentions. Il y en a même qui ne participent pas au vote. C'est normal que ce soit marqué.

Franck Wickers
Concernant les noms, je pense que c'est délicat, cela n'a jamais été indiqué. Je ne sais pas de quand date le texte. Par contre, marquer le nombre d'abstentions, de pour et de contre, oui, je vais le tenir en compte.

Christian Perreau
Sinon, page 22, propos inaudibles sur ce que j'ai dit, et vous me répondez. Mais on n'arrive pas à cerner sur quoi vous répondez. Comme on n'a pas la question… Les gens qui lisent ça, ils doivent se gratter la tête ! Pour moi…

Alain Dherbier
Première question : est-ce qu'à l'avenir le conseil municipal aura lieu à 18 h comme aujourd'hui et la fois précédente ? Est-ce que c'est une nouvelle décision que vous avez prise ? Ça ne me dérange pas.

Michel Veneau
C'est surtout pour les gens qui travaillent. On avait fait ça pour la période hivernale. Mais je crois qu'à partir du printemps, on va revenir à 19 h. Les quelques collègues qui sont absents, c'est dû à leur activité.

Alain Dherbier
Oui, ça peut être compliqué.
Dans le même ordre d'idée, peut-on avoir un planning des futurs conseils, les futures dates ? C'est plus pratique. On a tous plus ou moins des obligations et si on peut avoir les dates à l'avance…

Michel Veneau
On va regarder quand on les met en place et on vous les communiquera.

Alain Dherbier
Dans le compte rendu, quand on fait une remarque sur le compte rendu de la séance précédente, j'aurais aimé qu'il en soit tenu compte. Apparemment, ce n'est pas ce qui se fait. J'ai fait une remarque la dernière fois qui concernait l'UCS dans les questions diverses. Je tenais – et vous l'avez accepté – à ce que soit retranscrit ce que vous aviez dit, c'est-à-dire : « M. Dherbier, vous n'avez rien à vous reprocher. » Pour moi, c'était important et vous l'avez dit. Quand on regarde le compte rendu sur internet, il n'a pas été modifié. Le compte rendu du 1er décembre n'a pas été modifié.
On a bien mon intervention sur celui d'aujourd'hui, mais le compte rendu original n'est pas modifié. Donc, si on demande la modification du compte rendu, il faut que ce soit modifié.
C'est ma prise de parole qui est prise en compte, mais le compte rendu lui-même n'est pas modifié. Quand on a fait nos observations, vous dites : je prends acte et on va modifier.

Michel Veneau
Ce sera modifié au prochain.

Micheline Henry
On ne peut pas reprendre celui d'avant.

Michel Veneau
Il faut qu'on regarde ça pour que ce soit plus simple et que tout le monde comprenne les

comptes rendus. Il faut qu'on simplifie. Il faut que tout le monde y retrouve son compte.

Alain Dherbier
Je suis d'accord. Si dans le compte rendu du 1er décembre, j'ai demandé à poser une question, il faut que la réponse à la question soit conforme à ce qui a été dit. S'il faut reprendre les 2 ou 3 comptes rendus suivants, ça ne veut plus rien dire.

Propos inaudibles

Alain Dherbier
Si, c'est possible, il ne faut pas dire que ce n'est pas possible. Vous comprenez bien la question. Je pense que…
J'ai une autre remarque à faire. La dernière fois, concernant les 600 000 € pour l'aménagement du parvis du tribunal, vous nous avez dit : on vous présentera le projet début février. Donc, j'espère que vous allez nous le présenter.

Michel Veneau
On va vous présenter le projet.
S'il vous plaît, M. Delas, avec une certaine diplomatie, on va présenter…
M. Delas, écoutez le maire, s'il vous plaît. On va présenter le projet d'aménagement des jardins et de l'espace devant en février. On peut le présenter, on a une ébauche.

Alain Dherbier
Je sais ce que va dire M. Delas. Il va dire : vous pouviez venir visiter, vous vous étiez même fait inscrire. Et j'ai décliné mon inscription au dernier moment parce que j'ai eu un empêchement.
M. Delas, ce qu'a dit M. le maire, je vous le dis : « Et on pourra le présenter ici début février pour que tous les conseillers puissent voir ce projet. » Tous les conseillers ! Donc, ce n'est pas les 4 ou 5 qui ont fait la visite, c'est tout le monde.

Christian Delas
Je vous ai invité tous à visiter le tribunal. Toutes les personnes qui ont visité le tribunal ont également vu le plan du parvis et des jardins.

Michel Veneau
M. Delas, je suis d'accord avec vous. Mais je me suis engagé ici à présenter le projet à tous les collègues. C'est tout. Ce n'est pas grave. Quand le maire dit quelque chose, il faut en tenir compte. Je le dis à tous les conseillers. Il faut en tenir compte parce qu'il faut qu'on ait de la rigueur dans un conseil municipal. Quand Monsieur le maire en bureau municipal dit des choses, que c'est écrit, il faut que les gens en tiennent compte. Quand Monsieur le maire dit quelque chose en conseil municipal… Je n'ai rien contre vous, M. Delas, bien au contraire, vous avez fait un travail exceptionnel. Mais quand on relit le compte rendu, il faut qu'on en tienne compte. C'est de notre faute. Moi en premier, j'aurais dû vous dire : on le présente. Moi en premier, je suis responsable. Je m'étais engagé à le présenter à tout le monde. On en a pour 5 minutes à présenter un projet.

Micheline Henry
Ce n'est pas un drame.

Michel Veneau
Ce n'est pas un drame, mais écoutez bien. Quand un maire dit quelque chose, il faudrait qu'on suive ce que le maire dit, tout simplement. La vie est simple, elle est pleine de bon sens. Ayons tous un peu de bon sens et ça se passera bien. Parce que tout le monde veut bien faire, fait un peu dans son coin, même moi, ça m'arrive de faire des erreurs, j'oublie de communiquer parfois. Mais il ne faut pas travailler comme ça. On est là pour travailler pour la ville. Je ne veux pas faire de reproche à M. Delas. Le travail qu'il a fait au niveau du tribunal, c'est un travail exceptionnel, il a un suivi de ce chantier qui est de tenue plus que correcte, il suit les entreprises toutes les semaines, il suit le chantier, il fait des rapports, il voit avec les services, ça se passe très bien. Et avec M. Bruère aussi. Je tiens à les remercier. Mais d'un autre côté, il faut que moi, je sois plus attentif à ce que je dis et à ce qui est écrit. C'est peut-être à moi de vous le rappeler de temps en temps. Vous dire : on a dit ça, il faut qu'on le fasse. Ce n'est pas grave. Mais si on veut que ça se passe bien, il faut un peu de rigueur. C'est tout. C'est bien pour tout le monde.

Hicham Boujlilat
On est juste un peu désolé d'assister à une réunion de groupe.

Michel Veneau
Pas du tout Monsieur. Nous sommes ici 33 conseillers municipaux. Tout le monde a droit à la parole, vous comme les autres. Il n'y a aucun problème. M. Delas est tellement pris dans son projet, il va faire un travail pendant toute l'année, il va faire visiter aux Cosnois, parce que j'ai souhaité qu'on fasse des visites pour que les Cosnois s'approprient ce patrimoine. Parce que je crois que c'est vraiment un bâtiment d'exception. C'est pour cette raison que je lui ai demandé qu'il fasse des réunions. Il le fait et ça se passe très bien. D'un autre côté, c'est à moi d'être plus rigoureux dans ce qu'on écrit quand je dis quelque chose. C'est peut-être moi qui… Je vais me corriger. Je sais le faire.

Plus de questions ?
Le tribunal, est un très beau bâtiment, qui est très bien rénové. Nous allons réaliser un projet de qualité. Les Cosnois et les générations futures s'en rappelleront. Ça ne sera pas grâce à Michel Veneau, ça sera grâce à tous les élus et les services qui ont travaillé sur ce dossier. Ce n'est pas grâce à Michel Veneau, ce dossier. Je ne souhaite pas arriver le 20 décembre et couper le ruban, c'est facile à faire, c'est même trop facile, je pourrais le faire faire à mon petit-fils ! Mais ce n'est pas le but. Le but, c'est de rénover ce patrimoine et le mettre en valeur pour la ville de Cosne. Voilà notre idée.

Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues,
Avant de passer à l'ordre du jour du conseil, je vous propose d'accueillir M. Alain Thénot. Il remplace Madame Josette Chevreau qui a démissionné de ses mandats de conseillère municipale et communautaire. Nous procéderons dans quelques instants à son installation et au vote d'une délégation qui lui permettra de siéger au sein des différentes commissions, en lieu et place de Madame Josette Chevreau, sauf une, le lycée Pierre-Gilles de Gennes – je vous dirai à la fin quand on passera cette délibération pour quelle raison.

L'ordre du jour du conseil municipal de ce soir devrait nous permettre de valider un

certain nombre de dossiers ayant trait au fonctionnement de notre collectivité. Nous vous soumettons également la convention tripartite que la Ville est amenée à signer avec Weya et BPI, dernier acte administratif avant le commencement des travaux concernant la mise en place du réseau de chaleur.

En ce qui concerne les affaires générales, nous vous proposerons de signer deux conventions permettant l'instruction des dossiers d'urbanismes des communes d'Annay et de Pougny. Ces dernières rejoignent les communes de Neuvy-sur-Loire, Saint-Père et Myenne. Ce qui démontre bien d'une part qu'il est possible de mutualiser les services, et d'autre part, que la qualité du service rendu par notre collectivité donne entière satisfaction.
Nous serons également amenés à approuver le règlement de voirie.

Avant d'aborder l'ordre du jour du conseil de ce soir, j'aimerais vous faire part de l'avancement de certains dossiers et autres chantiers suivis par les élus et les services de la Ville.
Tout d'abord, nous débuterons les travaux du réseau de chaleur au plus tard le 3 avril 2016. Nous avons rassemblé les derniers partenaires importants, à savoir la Région, le Département et Nièvre Habitat.
D'autre part, le chantier de rénovation du tribunal suit son cours. Je vous précise que l'ouverture de ce bâtiment est prévue, sauf incident de parcours, pour la fin de l'année. Des visites sont organisées par M. Delas toute l'année afin que les Cosnois puissent s'approprier leur patrimoine. La visite s'effectuera par groupe de dix environ. Les inscriptions se font en mairie.
La deuxième tranche du chantier de rénovation du gymnase George Sand débutera au mois de juillet. Les premiers travaux concernant la résidentialisation sont programmés au mois d'octobre prochain. On commencera donc par l'aménagement extérieur de la tour Schweitzer, puis les bâtiments rue de la Paix, qui sont déjà réhabilités, et ceux de Gay-Lussac. Nous terminerons également les aménagements de la Maison bleue qui accueille le CCAS et l'Accorderie. La première tranche des travaux d'assainissement sur Cours débutera au plus tard aux mois de mai-juin.
Enfin, contrairement à ce qu'on annonçait, notre projet Fisac, après avoir été validé au niveau de la Direccte, a été retenu par le ministère, preuve en est que nos dossiers sont bien suivis et que l'énergie déployée par les élus et nos services porte ses fruits.

Vous le voyez, Mesdames, Messieurs les élus, les services sont mobilisés et ils sont au travail.
Mais cette activité n'est pas que la partie immergée de l'iceberg. J'aimerais souligner la partie la moins visible du travail des agents municipaux. Elle consiste à assurer les prestations des services publics, mais également tout un travail de prospection et de suivi de dossiers. Je serai amené à vous présenter tous ces chantiers, tous ces dossiers tout au long de l'année 2017.

En conclusion, sachez que comme en 2016, les élus et les équipes seront en 2017 toujours très actifs et concentrés sur leur mission, chacun à sa place dispose d'une feuille de route avec des objectifs à réaliser, qui passeront par des bilans d'étape, le tout dans le cadre d'un suivi budgétaire drastique.

Je passe la parole à M. Wickers.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Exercice 2017 – Fonds façades : attribution de subventions d'équipement

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le conseil municipal, depuis 2002, délibération du 26 septembre 2002 et délibération du 25 septembre 2003 et délibération du 22 février 2010, soutient financièrement les propriétaires d'immeuble dans des projets de ravalement des façades de leur propriété. L'objectif étant d'améliorer la qualité du paysage urbain à Cosne-Cours-sur-Loire.
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à procéder au versement des subventions d'équipement ci-dessous.
- pour une adresse située au 15 place Folâtre, à Cosne, un montant alloué de 1 524,49 € ;
- pour une adresse située 6 rue Boileau, à Cosne, un montant alloué de 1 108,80 €.
Soit un total attribué de 2 633,29 €.

Sylviane Bezou
Fin 2015, nous vous avions posé une question concernant ce qu'on a appelé « la verrue » du haut du boulevard. Vous nous aviez promis une réponse pour avril 2016. Nous avons laissé passer un peu de temps. Nous voudrions savoir où on en est actuellement.

La famille Faure a déposé un permis de construire pour refaire le ravalement et la vitrine. Le ravalement a été fait. Pour la vitrine, le permis a été déposé à peu près il y a 3 mois. Il n'avait pas été accepté par les Bâtiments de France parce qu'il n'avait pas répondu dans les délais. Donc, pour nous, il était acté. Mais les Bâtiments de France se sont réveillés. Et ils ont redemandé une copie, et maintenant, ils refusent. On est en pleine négociation avec les Bâtiments de France. Les services ont demandé aux Bâtiments de France ce qu'ils nous préconisent pour cette façade. On ne sait plus quoi faire avec les Bâtiments de France. Le vrai souci aujourd'hui, c'est qu'à chaque fois qu'on présente des dossiers, on a un refus systématique. Après il faut renégocier avec le directeur, son adjoint, M. Dherbier connaît bien les problèmes, on l'a tous vécu. Ça n'empêche que les propriétaires, ce sont des gens qui ont fait traîner ce dossier depuis trop longtemps. Je leur ai fait plein de propositions, depuis trois ans, jusqu'à l'achat même s'ils souhaitaient s'en débarrasser. Mais ils ne souhaitent pas du tout s'en débarrasser. Ils souhaitent garder ce patrimoine pour des raisons qui les regardent. Le permis devrait normalement être accepté avant le 16 février, dernier délai. M. Bruère peut donner plus de précisions.

Charly Bruère
Le dernier refus, c'était à propos des vitrines. Il y avait trop de parties vitrées. Donc, c'est reparti avec un fractionnement des parties vitrées, ce qui permettra d'accepter le projet.

Michel Veneau
Ils sont en négociation directe, l'architecte avec le responsable des Bâtiments de France, c'est l'adjoint de M. Lamourère, le directeur, qui traite ce dossier. La date butoir est le 16

février. Après, on recommence pour deux mois minimum. On a intérêt à aboutir avant le 16.
Ils ont quand même la volonté de faire un ou deux magasins – pour l'instant, ils ne le disent pas, c'est du droit privé. Ils ont l'intention de le refaire, mais c'est long, c'est très long, vous avez raison. On les a reçus plusieurs fois. Je ne connaissais pas M. Faure, je l'ai reçu en fin d'année. C'est un homme d'un certain âge, qui a toute sa tête. Il sait bien gérer ses affaires à mon avis. C'est du droit privé donc… La seule chose que j'ai demandée, c'est qu'il renforce les vitrines. Sinon, j'ai dit : on vous met en demeure et on recommence, on repositionne des protections pour les vitrines, parce qu'il ne faut pas que ça tombe sur la voie publique. J'espère que ça sera fait avant.

Sylviane Bezou
Quand il y avait les panneaux, c'était quand même un peu moins désagréable, on va dire…

Michel Veneau
Ils ont commencé les travaux, il fallait bien qu'ils les enlèvent. Le gros souci, c'est qu'après, ils n'ont pas suivi leur chantier. Ils ont fait l'enduit et après, ils ont attendu, ils ont déposé le permis, et ça traîne. C'est beaucoup trop long. On espère que ça va aboutir en 2017. On verra déjà le 16 février si le permis est accepté. Les vitrines, ce n'est pas énorme comme investissement. C'est ce qu'ils avaient prévu.

On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

2. Exercice 2017 – Budget Ville : subventions aux associations

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
Lors de la séance du 22 décembre 2016, le conseil municipal a voté les subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de son budget primitif 2017. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer l'enveloppe concernant les contrats d'objectif de la façon suivante.
Un total de 43 500 € répartis comme suit :
- section basket : 16 000 €
- section football : 16 000 €
- section natation : 6 500 €
- section rugby : 5 000 €

Je vous rappelle que si on est obligé de repasser une délibération en détail, c'est parce que depuis le 1er janvier 2017, l'ensemble des sections sportives est autonome et les subventions seront versées directement par la municipalité aux sections et ne passeront plus par l'UCS.

Ensuite, il est proposé de modifier les attributions des subventions aux coopératives scolaires de la façon suivante.
Service commun, Itep des Cottereaux, école et cinéma, 6 € par élève, 7 élèves = 42 €
ODCE, coopérative scolaire de l'école Paul Bert : 6 € par élève, 100 élèves = 600 €

Les enfants de l'école Pierre et Marie Curie, école et cinéma : 6 € par élève, 34 élèves = 204 €.
ODCE, coopérative scolaire Paul Bert classe transplantée : 45 € par élève, 47 élèves = 2115 €

Concernant les écoles maternelles
Coopérative scolaire : 6 €
La BCD : 2 € par élève
L'amicale Franc Nohain, coopérative scolaire, 83 élèves.
L'amicale Franc Nohain, La BCD : 83 élèves. Ce qui fait un total de 664 €.
Les enfants de Curie, coopérative scolaire : 74 élèves
Les enfants de Curie, La BCD : 74 élèves. Soit un total de 592 €.
L'ODCE coopérative scolaire de l'école Paul Doumer, 90 élèves = 720 €
L'OCDE coopérative école Paul Doumer, 90 élèves, même cadre.
L'association Les Petits Coursois, pour l'école de Cours, coopérative scolaire : 13 élèves.
Association Les Petits Coursois, BCD, 13 élèves = 104 €.
Coopérative scolaire, école de Villechaud et la BCD : 19 élèves dans chaque = 152 €

Ecoles primaires
Coopérative scolaire : 6 €
BCD : 2 €
Amicale Franc Nohain, coopérative et BCD, 110 élèves = 880 €
Coopérative scolaire de Villechaud et la BCD, 22 élèves = 176 €
Les enfants de Curie, concernant la coopérative pour les CLIS, 114 élèves inclus les CLIS, aussi bien en coopérative qu'en BCD =912 €
Ecole Paul Doumer, 93 élèves = 744 €
Association Les Petits Coursois, 20 élèves, BCD et coopérative = 160 €
Coopérative et BCD Paul Bert, 93 élèves = 744 €

On a repassé ça en détail parce qu'il fallait avoir la connaissance de l'ensemble des élèves inscrits pour pouvoir faire les subventions.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association des amis du musée dans le cadre de la souscription ouverte auprès du musée de la Faïence de Nevers.

Alain Dherbier
Sur les documents qu'on a reçus, j'avais bien vu qu'il y avait l'installation d'un nouveau conseiller municipal. Vous avez dit que vous alliez nous en parler. Ça serait peut-être bien de nous en parler avant autre chose. Je n'ai rien contre M. Thénot, mais il va prendre part au vote et pour l'instant, vous ne l'avez pas installé. C'était ça, ma question. Il est bien installé mais M. le maire vous ne l'avez pas installé. Je pense qu'il faut en parler tout de suite.

Michel Veneau
Je l'ai dit dans mes propos. Il faut que je le fasse officiellement.
Je vous propose d'accueillir M. Alain Thénot, qui remplace Mme Chevreau qui a démissionné.

Voilà, il est installé…

Alain Dherbier
En principe, on souhaite la bienvenue…

Micheline Henry
On applaudit M. Thénot.

Michel Veneau
M. Thénot, tout le monde le connaît, c'est un artisan cosnois qui s'est investi, un ancien Parisien qui a préféré venir s'installer à Cosne pour finir sa carrière. Il faudrait qu'il y ait beaucoup de Parisiens qui fassent la même chose, ce serait bien pour la ville et pour le bassin de vie. On le remercie. C'est quelqu'un qui va s'investir pour la collectivité, quelqu'un de sérieux, on n'a pas de souci.

Alain Dherbier
On n'a pas de doute là-dessus.

Michel Veneau
Nous vous souhaitons la bienvenue.

On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention – Agence de l'Eau Loire Bretagne : équipements pour le désherbage alternatif

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre de son programme pour le bon état des eaux, réduire les usages non agricoles de pesticides, l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne subventionne l'acquisition d'équipements de désherbage alternatif. La collectivité ayant retenu, lors du vote de son budget primitif 2017, dans son programme d'investissement, l'acquisition d'une automotrice de désherbage et un désherbeur à air chaud pulsé. Il est proposé au conseil municipal de présenter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne, suivant le plan de financement suivant.
En dépense, l'automotrice de désherbage pour un coût HT de 10 550 € ; le désherbeur à air chaud pulsé pour un coût HT de 1 890 €. Ce qui fait un total de dépenses de 12 440 € HT.
En ressources, on a, de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne, 40 % des dépenses, soit 4 976 €. Ce qui restera en autofinancement : 7 464 €.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de solliciter la subvention à hauteur de 4 976 €, soit 40 % du montant HT de la dépense ; de décider de donner délégation à Monsieur le maire ou son représentant pour toutes les décisions afférentes à cette demande de subvention.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

4. Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) – Demande de subvention pour la vidéosurveillance

Michel Renaud
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Par délibération n° 7 en date du 12 novembre 2007, le conseil municipal a approuvé le projet de mise en place de caméras de vidéoprotection, dans le cadre des politiques de prévention de la délinquance, en différents points du territoire communal. Compte tenu de la défectuosité de deux caméras positionnées sur le bâtiment de la salle de la Chaussade, une subvention à hauteur de 400 €, représentant 20 % du montant de la dépense s'élevant à 2 000 € peut être sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre du fonds international de prévention de la délinquance et de la radicalisation, pour le remplacement de ces caméras. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver la demande de subvention FIPDR ; d'autoriser Monsieur le maire à signer le cas échéant la convention à intervenir et tout autre document nécessaire à l'obtention de la subvention.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

Hicham Boujlilat
Monsieur le maire, excusez-moi. Si on peut revenir sur le sujet.

Michel Veneau
Oui, allez-y. Il faut bien suivre le conseil, M. Boujlilat. Comme le maire. Comme moi je fais des erreurs… Vous étiez ailleurs ? Vous n'avez pas suivi M. Bruère.

Hicham Boujlilat
Je suivais ce que j'allais poser…
M. Bruère sait les questions que je vais poser, puisque ce sont les mêmes qu'en commission des finances. Est-ce que je peux avoir des éléments d'information ? Les caméras, c'est 1 600 € HT…

Michel Veneau
M. Renaud. Vous voyez que vous ne suivez pas, j'avais bien raison !
C'est la deuxième délibération. Il va vous donner les explications.

Michel Renaud
Une subvention de 400 € qui représente 20 % du montant de la dépense de 2 000 €. Ces 400 € représentent la location de la nacelle.

Hicham Boujlilat
La dépense, 2 000 €, est décomposée comment ?

Michel Renaud
1 600 € pour l'achat des deux caméras et 400 € pour la location de la nacelle pour pouvoir faire le remplacement. Donc 1 600 € et 400 € ça fait 2 000€.

Hicham Boujlilat
On est sur 2 000 € HT.

Michel Renaud
Oui, c'est ce que j'ai annoncé.

Hicham Boujlilat
L'autre jour, on était sur la location, on ne parlait pas de nacelle. A la commission des finances, vous avez parlé de bande passante.

Michel Veneau
C'est bien une location de nacelle.

Hicham Boujlilat
Vous vous rappelez le sujet qu'on a eu en commission.

Michel Veneau
Je m'en rappelle bien. M. Demay va vous répondre par rapport à la commission des finances.

Thierry Demay
En commission des finances, j'avais naïvement cru que c'était la location par rapport à la bande passante. Et après renseignement, c'est bien la location de la nacelle pour pouvoir remettre en place les caméras.

Hicham Boujlilat
C'est beaucoup plus cohérent parce que c'est vrai qu'on n'y comprenait plus rien l'autre jour.
Est-ce que vous pourriez nous communiquer le coût de fonctionnement ? Vous ne l'avez probablement pas aujourd'hui.

Michel Renaud
On pourra vous le communiquer, mais je n'ai pas tous les éléments.

Hicham Boujlilat
Je sais bien. Mais je profite de l'occasion pour demander de nous communiquer le coût annuel de fonctionnement de la vidéoprotection.

Michel Renaud
On le fera. J'ai pris note et on vous donnera la réponse.

Michel Veneau
M. Renaud est très précis en général quand il nous répond.
On passe au vote…
Ah non, c'est fait.

Hicham Boujlilat
Vous pensiez à autre chose, il faut suivre !

Michel Veneau
Je suis, mais là, vous m'avez perturbé. Pas beaucoup mais bon…

5. Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) – Demande de subvention pour le renforcement de la sécurisation des établissements scolaires

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
La ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite renforcer la sécurisation des accès à l'intérieur des établissements scolaires en mettant en place des portiers vidéo, en changeant les portes d'accès vieillissantes et en y ajoutant des systèmes de gâches électriques couplées à ces portiers vidéo. Cette opération suit le cadre de coopération des ministères de l'Education nationale et de l'Intérieur, défini par la circulaire du 29 septembre 2016. Ainsi, la commune peut prétendre à une subvention dans le cadre de l'abondement exceptionnel national des crédits du FIPDR), 50 M€ pour l'ensemble du territoire. Cette subvention peut-être de 80 % du montant HT.
Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le maire à solliciter cette demande de subvention aux services déconcentrés de l'Etat, afin d'équiper les établissements scolaires de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire d'installations de sécurisation périmétriques et renforcer les entrées existantes. Un plan de financement est joint à cette délibération.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, via la préfecture de la Nièvre, dans le cadre des crédits exceptionnels abondés au FIPDR 2017, une demande de subvention pour équiper les établissements scolaires de la ville de Cosne d'installations de sécurisation périmétriques et renforcer les entrées existantes.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

B. AFFAIRES CULTURELLES

6. Convention de partenariat entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et l'association D'Jazz Nevers

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La 4e édition du Jazz club des Palais, unique jazz club de la Nièvre, s'est achevée en mai dernier. Au terme d'un bilan largement positif, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire a souhaité renouveler l'expérience et sollicite D'Jazz Nevers pour une nouvelle saison sur la période de janvier à mai 2017, ainsi qu'un concert supplémentaire en décembre. Elle proposera 5 concerts qui se dérouleront les lundis 30 janvier, 6 mars, 10 avril, 15 mai et 11 décembre à la salle des fêtes de Cosne-Cours-sur-Loire. Cette programmation musicale avec un concept de Jazz club, avec des dégustations proposées en partenariat avec le BIVC (Bureau interprofessionnel des vins du Centre) par des vignerons du territoire, sont autant d'atouts pour construire le projet artistique original, ambitieux et exigeant, faisant appel à des artistes et des musiciens français et étrangers de référence. Par ailleurs, les actions culturelles sont une belle occasion pour les établissements scolaires, l'Harmonie de Cosne et l'école de musique de s'immerger dans l'univers des professionnels en acquérant de nouvelles compétences.
Vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre l'association D'Jazz Nevers et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

J'indique que lors du premier concert, comme me le faisait remarquer Monsieur le maire à juste titre, nous avons eu 130 spectateurs. C'est une bonne saison qui commence pour 5 concerts. Je vous invite à venir à ces concerts. Certains conseillers municipaux l'ont fait et sont ressortis enthousiasmés. Mme Quillier, je vous convie à venir assister au jazz.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

7. Demande de subventions au titre du CLEA auprès de la Drac Bourgogne Franche-Comté
8. Demande de subventions au titre du CLEA auprès du Conseil départemental de la Nièvre

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
En 2015, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a renouvelé son contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA) afin de poursuivre le développement des actions pédagogiques qu'elle mène auprès des différents publics et de sa programmation culturelle. Ce dispositif est conçu pour une durée de trois ans, en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelle, la direction régionale de l'agriculture et de la forêt, le rectorat de Bourgogne, le Conseil départemental de la Nièvre ainsi que la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain. Le présent contrat a permis en 2016 de conforter et d'enrichir le projet artistique et culturel à l'échelle du territoire de Cosne-Cours-sur-Loire par un partenariat entre les différents signataires et les différents acteurs culturels du territoire – associations, centre social, médiathèque, école de

musique, harmonie de Cosne, Eden cinéma, écoles primaires et maternelles, collèges et lycées, maisons de retraite, maison de la culture de Nevers et D'Jazz. Dans ce cadre, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite solliciter le soutien financier de la Drac de Bourgogne Franche-Comté pour les différentes opérations prévues par la ville en 2017.
Vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter l'aide de la Drac Bourgogne Franche-Comté et du Conseil départemental de la Nièvre au meilleur taux possible pour ses actions prévues dans le cadre de son CLEA.

Michel Veneau
Est-ce que vous avez des observations ?

Hicham Boujlilat
Une observation de forme, notamment par rapport au plan de financement. Vous nous avez transmis – on ne l'avait pas à la commission des finances, mais on l'a bien eu par la suite comme vous nous l'aviez indiqué. Quand on reprend les différents plans de financement, on voit notamment une ligne contrat de ville, avec un montant de 35 500 €. Je souhaiterais qu'il soit beaucoup plus précis. Contrat de ville, il y a plusieurs financeurs. Les 35 000 €, c'est 15 000 € du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, 6 000 € de l'Etat, 10 000 € de Nièvre Habitat et 8 600 € de la Ville. Ce serait bien que ce soit décliné. Vous parlez de partenariats avec pas mal de collectivités. Et je pense que ce serait bien de le décliner comme ça. C'est une manière d'afficher qu'il y a des partenaires.

Michel Mezy
C'est précisé dans le formulaire de demande. Ce n'est pas indiqué dans le tableau mais c'est indiqué dans le formulaire de demande. On peut le rajouter…

Hicham Boujlilat
Contrat de ville… C'est important de souligner les efforts…

Michel Mezy
Que tous les partenaires apparaissent, bien sûr.

Hicham Boujlilat
C'est une question de forme.

Michel Mezy
D'accord, on le fera.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

9. Demande de subventions auprès de la Drac Bourgogne Franche-Comté (expositions, actions culturelles, acquisitions, conservation préventive et restaurations)

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté (Drac) apporte son aide aux musées bénéficiant de l'appellation Musée de France. En accord avec la politique culturelle de l'Etat et du service des musées de France, elle soutient notamment les opérations POS récolement décennal, informatisation des collections, stabilisation, reconditionnement des œuvres – le musée travaille depuis un moment sur ce sujet. On vient de terminer cette année, après cet énorme effort –, les expositions temporaires, les actions culturelles et de médiation, les acquisitions ainsi que les opérations de conservation préventives et de restauration.
Dans ce cadre, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite solliciter le soutien financier de la Drac Bourgogne Franche-Comté pour différentes opérations prévues par le musée de la Loire en 2017.
Vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter l'aide de la Drac Bourgogne Franche-Comté au meilleur taux possible pour les actions prévues par le musée de la Loire en 2017.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

10. Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain

Michel Mezy
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le musée de la Loire est un établissement qui rayonne sur l'ensemble du territoire de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, mais aussi sur le bassin de vie plus large comprenant notamment le territoire de la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain. Avec une fréquentation de plus de 5 600 visiteurs en 2016, le musée est une structure qui joue un rôle majeur dans l'attractivité touristique du territoire. L'établissement contribue également au développement d'actions pédagogiques auprès de tous les publics, notamment dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA) de la ville de Cosne, dont la communauté de communes est signataire.
Dans ce cadre, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite solliciter le soutien financier de la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain pour les expositions temporaires et les actions culturelles prévues par le musée de la Loire en 2017.
Vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter de la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain au meilleur taux possible pour les actions prévues par le musée de la Loire en 2017.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ? Pas de question.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

C. AFFAIRES JURIDIQUES

11. Incorporation dans le domaine communal de biens sans maître

Pascale Quillier
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs,
Par arrêté du 25 mai 2016, la préfecture de la Nièvre a notifié à la commune la liste des biens qui n'ont pas de propriétaires connus, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâtis et pour lesquels depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou l'a été par un tiers. L'arrêté préfectoral a fait l'objet de formalités de publicité par voie d'affichage en mairie durant 6 mois. Conformément à la loi, ces parcelles faisant l'objet d'une procédure de biens sans maître, peuvent désormais être acquises de plein droit par la commune.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de plein droit des biens immobiliers listés par l'arrêté préfectoral, de dire qu'un procès-verbal sera dressé pour informer le public de l'arrêté de prise de possession de ces biens ; de dire que la présente délibération sera publiée au fichier du service de la publicité foncière afin d'assurer les mesures de publicité ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Ce sont des toutes petites parcelles qui sont sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire. Il faudra certainement qu'on puisse les rétrocéder rapidement aux riverains parce que ce n'est pas la ville qui va aller entretenir des petites parcelles de bois ou de friche par endroit de quelques mètres carrés. Il faudra qu'on fasse connaissance des riverains et qu'on puisse leur rétrocéder.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

12. Convention de servitude pour le passage de lignes électriques au lieudit Le Tremblat

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, la société Enedis envisage des travaux au lieudit Le Tremblat. Ceux-ci consistent à réaliser une tranchée pour le passage d'une ligne électrique sur une longueur de 140 m et une largeur de 3 m. L'ouvrage sera réalisé en partie sur les parcelles D740 et D745 appartenant à la commune. Il s'agit de consentir à la société Enedis une servitude de passage. Une indemnité unique et forfaitaire de 20 € sera versée à la commune.
Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de servitude avec la société Enedis ; dire que cette convention pourra être établie par acte notarié et publiée à la conservation des hypothèques, et que les frais seront à la charge du

bénéficiaire ; autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions et leurs annexes.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
Renforcement de poste pour une entreprise.

Charly Bruère
Pour information, c'est le long de la ligne Sncf, entre l'allée des Entrepreneurs et le dépôt Chambon Gauthier.

Michel Veneau
Ce n'est pas pour Chambon, c'est pour son voisin, le renforcement. C'est pour la DIF.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

13. Acquisition des parcelles AN233 et 235 situées lieudit Saint-Lazare

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Pour la création du futur lotissement au lieudit Saint-Lazare, la commune souhaite acquérir les parcelles des consorts Garnier situées rue Saint-Lazare, cadastrées AN233 et AN235, d'une superficie totale de 2 453 m^2, pour un montant de 4 050 €. Cette acquisition permettra d'augmenter l'assiette foncière du lotissement.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition des parcelles de l'indivision Garnier cadastrées 091 AN233 d'une superficie de 1 670 m^2 et 091 AN235 d'une superficie de 783 m^2 pour un montant de 4 050 € ; de dire que cette acquisition sera réglée par acte notarié dont les frais seront à la charge de la commune ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

C'est pour continuer l'acquisition des parcelles pour la réalisation du lotissement de Saint-Lazare.
Avez-vous des observations ?
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

14. Modification du règlement intérieur des marchés : création à titre expérimental d'un marché le vendredi au quartier Saint-Laurent

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Par délibération du 21 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur des foires et marchés communaux en centre ville les mercredis, vendredis et dimanches matin. Je vous rappelle que la commune a initié un programme d'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier Saint-Laurent, à travers les travaux de résidentialisation. Pour répondre à l'impératif de redynamisation et pour faire suite à la demande conjointe des commerçants et des habitants, la commune

souhaite créer un marché qui se tiendra tous les vendredis matins, 1 rue de Bourgogne – derrière la tour Schweitzer, c'est ce qui donne accès au centre commercial. Ce marché est créé à titre expérimental pour une période de 6 mois. Cette question a été évoquée et validée lors de la commission du comité consultatif des foires et marchés du 25 janvier dernier.
Vu l'article L.2224-18 du code général des collectivités territoriales, vu l'avis favorable du comité consultatif des foires et marchés en date du 25 janvier 2017, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver la création à titre exceptionnel d'un marché de plein air au quartier Saint-Laurent, les vendredis matins, aux conditions définies dans le règlement intérieur ci-joint ; de dire que celui-ci se tiendra 1 rue de Bourgogne ; de décider de modifier le règlement intérieur des foires et marchés actuellement en vigueur ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer sous la forme d'arrêté le nouveau règlement intérieur à intervenir.

Avez-vous des questions ?

Christian Perreau
Pourquoi on mute le marché du vendredi, qui avait lieu en centre ville, aux HLM ? Quel type de marché on va faire ? Est-ce que le jour du vendredi est bien choisi ?

Michel Veneau
C'est une demande, dans le cadre du contrat de ville. On a un conseil citoyen, on a des comités de quartier aussi. Le marché de centre ville ne fonctionne plus du tout. Malheureusement, c'est dû au départ du poissonnier à une époque. Après, il est tombé à zéro, donc il a été arrêté. On en a parlé avec le placier. A titre expérimental, on va essayer. Il y a eu une première ébauche il y a une dizaine d'années, 3 ou 4 commerçants avaient essayé de s'installer. Ça n'avait pas marché. Tout le monde nous dit… On dit toujours « tout le monde », il suffit d'avoir 3 personnes et ça fait beaucoup de monde… Le conseil citoyen, même le comité de quartier, même les commerçants sont plutôt favorables à avoir un marché le vendredi. Pourquoi pas ? A l'heure actuelle, il y a une dizaine de personnes qui sont susceptibles de venir, dont le poissonnier qui vient le dimanche, qui pourrait aller là-bas le vendredi. On a deux fruits et légumes, un peu de vestimentaire… Le local s'installera, plus quelqu'un de l'extérieur, ils seraient deux. Il y a quelqu'un qui fait de la charcuterie, de la viande. Après, les gens s'adaptent, ils feront en fonction de leurs besoins. Ils feront des produits adaptés. Suivant les demandes.
C'est à titre expérimental. Si ça ne fonctionne pas, il ne faudra pas insister. Peut-être qu'il faudra le ramener ici. Mais il faudra aussi que les gens… Si les commerçants viennent s'installer le vendredi, et que ça ne fonctionne pas ; si on les ramène en ville et que ça ne fonctionne pas, il faudra se poser des questions. Déjà, le mercredi, c'est difficile pour vous.

Christian Perreau
A la dernière commission, on n'a pas vu les comptes, je n'ai pas vu s'il y avait une évolution positive ou négative des droits de place. Vous nous avez dit qu'on les recevrait, mais on n'a pas pu les examiner en commission puisqu'on ne les avait pas.

Michel Veneau
On vous le donnera.

Christian Perreau
D'accord, mais ça aurait été intéressant de voir dans quelle évolution on était, s'il y a plus de commerçants ou s'il y en a moins.

Michel Veneau
Les comptes au 31 décembre, je pense qu'on va essayer de les établir pour les donner à tous les gens qui représentent les commerçants.

Christian Perreau
Avant, avec M. Asselineau, on les avait.

Michel Veneau
M. Asselineau est parti. Vous aurez les comptes en temps voulu. Nous ne sommes qu'au mois de février. C'est déjà pas mal si dans quelques jours on vous donne les comptes. Je pense qu'on peut les avoir assez rapidement maintenant.
On ne revient pas sur le passé. Le passé, c'est le passé.

Christian Perreau
Sur le choix du jour, actuellement il y a quand même déjà des commerçants, mais pas le vendredi. C'est pour ça que je posais la question.

Michel Veneau
Je vous reprends par rapport aux propos. On ne dit pas les HLM, on dit le quartier Saint-Laurent. Je vais vous dire pourquoi. Les gens qui viennent de Saint-Laurent, vous me suivez, ils vont passer à côté du marché. Saint-Laurent l'Abbaye, Saint-Martin, tous les gens qui viennent sur Cosne, ils vont passer par Rabier, et ça va être vraiment sur leur trajet. Je pense qu'il pourra marcher par rapport à l'environnement, par rapport au bassin. Il n'y aura pas que le quartier Saint-Laurent. Il y aura aussi les gens qui passent sur Rabier. C'est un axe beaucoup fréquenté, Rabier.

Hicham Boujlilat
On ne dira pas le marché des HLM…

Michel Veneau
Non, le contrat de ville, ce n'est pas les HLM.

Hicham Boujlilat
C'est le quartier Saint-Laurent, le contrat de ville.

Michel Veneau
Vous avez vu le mot HLM quelque part dans le contrat de ville ?

Hicham Boujlilat
Le quartier Saint-Laurent, si vous voulez. Très bien. Si vous voulez jouer sur le langage. C'est un quartier que vous connaissez et que je connais bien. On sait comment on le

qualifie.
Sur sa qualification, parce que j'entends des choses, la question qui a été posée pour savoir quel type de marché ce serait, j'ai vu à peu près… J'ai cru comprendre. Le boucher, c'est le boucher qui est là actuellement ?

Michel Veneau
Plus un autre, un deuxième qui viendrait de…

Hicham Boujlilat
Le boucher qui est là les lundis et mercredis. Et un autre boucher qui viendrait ?

Michel Veneau
Oui, avec lui, ça ferait deux bouchers le vendredi.

Hicham Boujlilat
Le boucher serait là le vendredi.

Michel Veneau
Oui.

Hicham Boujlilat
Donc, il n'irait plus à Briare ?

Michel Veneau
C'est ce que le placier nous a dit l'autre jour en réunion. Mais après…

Hicham Boujlilat
Je pose la question. Vous avancez des éléments. C'est pour savoir si c'est sûr ou pas.
J'ai entendu des propos sur le type de viande, la boucherie, etc.

Michel Veneau
C'est suivant les besoins, ce que les gens vont demander.

Hicham Boujlilat
On lira le compte rendu. J'ai entendu des choses. Là-dessus, soit c'est un marché, et c'est un marché…

Michel Veneau
Ouvert à tout le monde.

Hicham Boujlilat
Marché ouvert à tout le monde. On verra quel type de produits sera vendu sur ce marché ouvert à tout le monde. On a des habitants, il ne faut pas que ce soit un marché qui empêche les habitants de venir au marché le dimanche ou le mercredi. Il faut faire attention, les gens aiment bien leur marché du dimanche en particulier. Je suis très dubitatif par rapport à ce type de marché qui sera mis en place. On verra comment les choses vont avancer.
La deuxième chose qui me surprend : ça veut dire qu'on abandonne totalement l'idée du

marché ou de la relance du marché le vendredi. C'est quelque chose qui va nous opposer. C'est important de poser des jalons… Dans le cadre de nos propositions, on souhaitait relancer le marché du vendredi centre-ville. Vous êtes sur une orientation où vous considérez qu'il faut arrêter. Je pense qu'il faut continuer à se battre sur ce marché. Il ne faut pas oublier que le marché à Cosne, c'est plusieurs millions de chiffre d'affaires. Vous le savez, vous connaissez le montant.

Michel Veneau
Je le sais très bien. Tous les dimanches, c'est exceptionnel.
M. Boujlilat, vous n'êtes pas mon professeur déjà.

Hicham Boujlilat
Et vice versa.

Michel Veneau
Je ne vous ai rien dit. Est-ce que je vous ai parlé en professeur ?

Hicham Boujlilat
Tout le temps.

Michel Veneau
Non. Ecoutez, on a pris une décision simple avec le placier, avec tous les gens qui font partie de la commission. Le mercredi, on a vu la baisse. On s'est dit : si on remet le vendredi et que personne ne veut venir, y compris la population. De plus en plus, ils désertent même le mercredi. On le voit au quotidien. C'est comme ça. Les gens nous le disent, le mercredi, c'est déserté. Donc le vendredi, ça serait une catastrophe. On va faire un essai à titre expérimental. Si ça fonctionne bien, tant mieux. Le but, c'est que ça fonctionne. Si ça ne fonctionne pas, il faudra arrêter. Il y a eu des essais de faits avant, un essai à Cours, un essai là. C'est comme ça la vie !

Hicham Boujlilat
J'insiste quand même. On voit une forme de résignation par rapport au marché du mercredi. Ce que j'attends, c'est qu'on puisse relancer, revitaliser le marché dans le sens large du terme. Le marché du dimanche, du mercredi et du vendredi. Et là, je crois entendre qu'on considère qu'il y a moins de gens qui viennent, on est résigné… Je pense qu'il faut relancer le marché.

Michel Veneau
On n'est pas du tout résigné.

Hicham Boujlilat
Le marché à Cosne, c'est 5 M€ de chiffre d'affaires par an. Parce que ça génère du flux, etc. Pour moi, c'est important de relancer.

Michel Veneau
Ma campagne, je l'ai faite sur le commerce du centre ville et les marchés.

Hicham Boujlilat
Sur les impôts aussi, etc.

Michel Veneau
Ma volonté, c'est bien d'essayer de garder ce marché et de le développer. Ce n'est pas de le supprimer, avec notre équipe et vous-mêmes, on est bien là pour développer notre ville, on n'est pas là pour l'affaiblir.

Hicham Boujlilat
L'ADN de Cosne, c'est son marché en centre-ville.

Michel Veneau
On le sait tout ça.

Hicham Boujlilat
Donc, on ne peut pas se résigner…

Michel Veneau
Qui vous a dit qu'on se résignait ?

Hicham Boujlilat
J'aurais aimé que vous nous présentiez ce règlement d'intervention en nous disant : il rentre dans une stratégie globale de revitalisation du marché à Cosne, le marché du dimanche, le marché du mercredi, on essaie le marché du vendredi. On a l'impression qu'on dit : on va essayer vendredi, mais vous ne nous parlez pas du mercredi et du dimanche qui ont besoin d'être revitalisés.

Michel Veneau
Le dimanche, ça fonctionne plutôt bien.

Hicham Boujlilat
Le dimanche, plutôt bien.

Michel Veneau
Peut-être qu'il faut revoir… On en a parlé avec le placier, Emmanuel, on va essayer de revoir pour certains produits, on voudrait faire des circuits les plus courts possibles au niveau de l'alimentaire, c'est dans l'air du temps, le bio se développer. On a bien compris tout ça, mais c'est plus facile à dire qu'à faire.

Hicham Boujlilat
Toujours, mais il faut le faire.

Michel Veneau
On n'a pas dit qu'on ne le ferait pas.

Emmanuel Mouat
Si je peux me permettre, il y a deux choses. Pour le marché du mercredi, on a essayé de voir, avec le placier et quelques intervenants officiels de représentants du marché, ce

qu'on pouvait faire. On ne sait pas encore, c'est sous examen avec eux.
Pour le vendredi, il était question à la base – ça ne fait pas longtemps que je suis en place sur le marché officiellement – c'était l'un des points forts, l'une de nos demandes fortes, avec le marché, de voir si on pouvait refaire le marché du vendredi au centre-ville. On a questionné et on a eu des réponses favorables, je te l'accorde, au niveau des non sédentaires. Le seul souci, c'est qu'une semaine après, ils ont tous dit non. Là-dessus, on s'est retourné – et j'ai pris Monsieur le maire à part un jour de présentation, on en a parlé ensemble. Il fallait faire quelque chose pour ceux qui venaient de l'extérieur, qui étaient pour. On a été appelés par le quartier Saint-Laurent, pour diverses raisons, notamment celle-ci, qui apparemment, même sous votre mandat, avait déjà fait une demande de marché là-haut. On va faire un essai avec eux. On a dix personnes qui sont prêtes à s'orienter de cette façon. Pas seulement du quartier, il y en a qui viennent d'ailleurs. Il faut que ce soit un mélange de tout.

Michel Veneau
On verra bien, peut-être que d'autres vont se greffer, on verra s'il y a une dynamique.

Emmanuel Mouat
Apparemment, il y a eu aussi à Cours, il y a eu des essais partout.

Michel Veneau
Au quartier Saint-Laurent, il y a déjà eu un essai à une époque. Et ça n'avait pas fonctionné.

Emmanuel Mouat
Là, j'ai des avis favorables des familles qu'on connaît ensemble.

Franck Wickers
C'était juste pour revenir à l'attractivité de certains jours de la semaine, au niveau de notre centre-ville, qui est a priori notre ADN. Sous votre mandat, il y avait un café qui était très attractif, qui s'appelait le Nivernais, qui a fermé et qui joue un grand rôle dans le manque d'attractivité de certaines journées de nos marchés.

Alain Dherbier
M. Wickers, quand on fait une remarque comme celle que vous venez de faire, il faut savoir de quoi on parle. Quand le café dont vous parlez – et votre voisine est bien placée pour le savoir parce qu'elle est en quelque sorte héritière de cet emplacement, son mari est héritier… Vous devez savoir que le maire n'a aucun pouvoir pour empêcher ce qui s'est passé. Il faut faire attention quand on avance quelque chose. Pour pouvoir mettre un arrêt, il aurait fallu qu'on ait pris la décision de se prononcer quand un commerce est en vente. Et ça n'a pas été fait sous mon mandat, et je ne pense pas que ça le soit aujourd'hui. Donc, attention quand on fait des remarques.

Michel Veneau
On n'a pas pris l'option déjà du temps de M. Béguin, M. Dherbier ne l'a pas prise et nous ne l'avons pas prise non plus. On peut prendre l'option de la préemption au niveau des commerces, mais c'est une autre option. On ne l'a pas fait.
La famille Faure à la place de Letessier, c'est exactement ce cas. Depuis des années, ils

n'ont pas… Et ça leur appartient. Il y a juste le péril, le jour où il y a péril, on intervient, on peut leur faire remettre en état, mais qu'ils ouvrent un magasin, ce n'est pas une obligation. C'est ça qui est compliqué.

Hicham Boujlilat
Je voulais revenir sur le marché et ajouter que nous avons préempté un bâtiment que M. Faure voulait acheter. Aujourd'hui, c'est là où va s'installer la boulangerie Bourgeois. Donc, je souligne quand même les efforts qu'on a faits. Nous souhaitions également éviter d'avoir une agence immobilière en haut du boulevard pour mettre en place une supérette, à l'époque. Il me semble que vous vous y étiez opposé. Tout ce que nous pouvions faire, nous l'avons fait, nous avons essayé de le faire en cohérence. Tout ce que nous ne pouvions pas faire, M. le maire l'a rappelé, nous ne l'avons pas fait. Mais on a tout fait pour avoir la maîtrise foncière. On voit la réussite avec Bourgeois qui va s'installer en haut du boulevard ce n'est pas rien. Et si nous avions tous ici autour de la table été unis, on aurait pu avoir un bâtiment en haut du boulevard qui nous aurait permis de disposer d'un autre service que celui des agences immobilières, qui fleurissent en ce moment.
Pour revenir sur le marché, sur le cadre général, je n'y reviens pas.
Sur l'article 1, il y a des choses qui ont été modifiées la dernière fois. Je vous invite à le reprendre. Il me semble qu'il y a quelques petites modifications à apporter ou quelques éclaircissements.

Michel Veneau
On va le relire, mais on ne va pas passer la soirée là-dessus.

Hicham Boujlilat
C'est important pour ne pas le… C'est 2-3 trucs, il ne faut pas revenir dessus.

Michel Veneau
On ne va pas le faire ce soir. On le fera…

Hicham Boujlilat
Je vais les souligner quand même.

Michel Veneau
Non. S'il y a des modifications, je vais voir avec les services. Vous me les envoyez par mail.

Hicham Boujlilat
C'est une convention qu'on va voter. Je ne vais pas y passer une demi-heure, j'ai trois choses à voir.
Première chose. Vous avez dit 1 rue de Bourgogne, le marché. Il me semble qu'il faut enlever le 1, puisque ça sera sur la rue de Bourgogne. Si ça peut être fait avant de voter, je pense que ça serait bien puisque sinon, lors du prochain conseil municipal, on sera obligé de le repasser.
Toujours dans le même ordre d'idée, il est marqué : le marché de Saint-Laurent est créé. Je connais une foire à Saint-Laurent tous les 13 avril, je pense qu'il faut peut-être parler du marché rue de Bourgogne ou quartier Saint-Laurent. Rajouter ça parce que ce n'est

pas le marché de Saint-Laurent-l'Abbaye. C'est une remarque pour éviter toute confusion légale.
Troisième et avant-dernière remarque. Il est marqué : le marché de Cours se tiendra les mardis après-midi. Nous votons la convention aujourd'hui.

Michel Veneau
Je sais. Il n'a pas été retiré le marché de Cours. J'ai posé la question, on ne l'a pas retiré. Est-ce qu'il faut le retirer, Monsieur le maire délégué de Cours ?

Hicham Boujlilat
S'il y a un marché d'ici le prochain conseil municipal, il faut le garder. S'il n'y en a pas, ça vous laisse quelques semaines pour y réfléchir.
Dernier point là-dessus. Les foires – la foire de Saint-Michel, de printemps, la foire de Cours 8 mai, elles ont lieu aux emplacements suivants. Dans les emplacements, il y a boulevard de la République, place Clémenceau, rue du 14 juillet, quai Jules Moineau. Je pense qu'il faut ajouter place Jacques Huyghues des Etages. Et il me semble aussi qu'il faut ajouter l'emplacement de la foire de Cours. Comme ça, on a quelque chose de complet.
Voilà pour les remarques et vous demandez si elles seront prises en compte ou pas.

Michel Veneau
Merci.

Thierry Demay
C'est par rapport à la modification du règlement du marché. Il paraît évident que plus on ouvre de possibilités, plus ça permet de pouvoir mettre les choses en place sans être dans l'urgence de faire voter quelque chose en conseil municipal. C'est pour ça que garder : « le marché de Cours se tiendra le mardi après-midi, la foire de Cours le 8 mai », ça nous permet éventuellement, si on arrivait à Cours à refaire des choses comme cela, de pouvoir les faire très rapidement. C'est la raison pour laquelle ça a été gardé.

Hicham Boujlilat
A ce moment-là, il faut ajouter l'emplacement.

Michel Veneau
C'est noté.

Hicham Boujlilat
Les remarques seront prises en compte, Monsieur le maire ? Ou pas ?

Michel Veneau
C'est enregistré, déjà. Donc, on va pouvoir prendre vos notes… on va pouvoir le noter rapidement par rapport à l'enregistrement.

Hicham Boujlilat
Une toute dernière question sur le marché quartier Saint-Laurent. Est-ce qu'il sera aux normes ?

Michel Veneau
Il sera aux normes. Vous avez des normes spéciales au quartier Saint-Laurent ?

Hicham Boujlilat
Il y a des normes spéciales, tout à fait. Lors de la première tranche du Fisac que nous avions lancée, nous avions refait des bornes de marché. 5 000 € la borne je crois. On devait, dans le cadre de la deuxième tranche, continuer, puisque même le marché de Cosne n'est pas aux normes. On devait continuer à le mettre aux normes, puisqu'il y a les bornes, des choses spécifiques à mettre.

Michel Veneau
On connaît bien. Des fois, elles fonctionnent mal, même ! Ce n'est pas votre faute.

Hicham Boujlilat
Il faut exactement le même type de chose sur le marché quartier Saint-Laurent, il faut que ce soit aux normes.

Michel Veneau
Non. On va installer le marché à titre provisoire. Donc, on ne va pas faire des installations fixes.

Hicham Boujlilat
Les gens se brancheront où ?

Michel Veneau
Il y aura ce qu'il faut. Les services ont le matériel nécessaire pour brancher. On a ce qu'il faut quand on fait des foires. Les branchements forains, vous les connaissez. Quand on fait des foires, on est équipé à la ville de Cosne.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

D. AFFAIRES TECHNIQUES

15. Transfert au SIEEEN de la compétence « infrastructure de recharge des véhicules électriques (IRVE) »

Franck Wickers
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le Syndicat intercommunal d'énergie, de l'équipement et de l'environnement de la Nièvre, en sa qualité de syndicat mixte, propose aux collectivités nivernaises d'exercer des compétences…

Michel Veneau
S'il vous plaît, vous écoutez le rapporteur. On ne fait pas de commentaires.

Franck Wickers
Alors je recommence.
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le Syndicat intercommunal d'énergie, de l'équipement et de l'environnement de la Nièvre, en sa qualité de syndicat mixte, propose aux collectivités nivernaises d'exercer des compétences à la carte, c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires. Ainsi, il est possible pour les collectivités qui le souhaitent de confier au SIEEEN la compétence liée au service public d'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, comprenant notamment, de manière non exhaustive, la définition d'un schéma cohérent de déploiement des dites infrastructures pour l'ensemble du département de la Nièvre, sur la base de l'étude régionale réalisée par le Conseil régional de Bourgogne, la maîtrise d'ouvrage des opérations de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures et la supervision du système et toute initiative visant à promouvoir la mobilité électrique. Le comité du SIEEEN a adopté le règlement technique et financier relatif à l'exercice de la compétence infrastructure de recherche de véhicules électriques, afin de définir des modalités de mise en œuvre de cette compétence. Une cotisation et une contribution demandée aux collectivités feront l'objet d'une délibération annuelle du comité syndical. La dépense sera inscrite au budget de fonctionnement des collectivités adhérentes (compte 6554). En outre, les collectivités adhérentes verseront une participation financière inscrite en subvention d'équipement au compte 204 des collectivités au titre des travaux d'installation des infrastructures, selon les modalités et le plan de financement, tels qu'ils auront été validés par délibération du conseil syndical.
Après avis favorable de la commission travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir décider de transférer au SIEEEN la compétence liée au service public d'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ; de désigner deux délégués membres du conseil municipal au titre de la compétence IRVE comme indiqué ci-dessous : M. Charly Bruère, titulaire. M. Christian Delas, suppléant ; et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches et signer tous les actes en ce sens.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On va tous avoir des vélos électriques, des scooters ou des solex. On sort des solex électriques. C'est une belle promotion. Des trottinettes aussi.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

16. Règlement de voirie du domaine public de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire - Approbation

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cadre de sa politique environnementale, et par souci de maintien de son patrimoine, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire a souhaité mettre en place un règlement communal de la gestion de son domaine public. Ce règlement a pour objet de fixer les modalités administratives d'occupation du domaine public routier, ainsi que la réalisation de travaux sur celui-ci. Il s'applique sur l'ensemble du patrimoine routier de la commune que sont les voies communales et leurs dépendances, les chemins ruraux et leurs dépendances, les espaces publics dont la gestion relève de la voirie communale,

sur toutes les interventions affectant le sous-sol, le sol ou le sursol public ; aux permissionnaires, concessionnaires, occupants de droit et demandeurs voulant exécuter des travaux sur la voirie communale – il peut s'agir d'une personne physique ou morale. Ce règlement a été soumis aux concessionnaires lors d'une première réunion. A la suite de cette présentation, il leur a été demandé de faire part de leurs remarques. Celles-ci ont été prises en compte dans la mesure où elles s'avéraient pertinentes et compatibles avec le projet, et finalisées lors d'une seconde réunion.
Conformément au code de la voirie routière, et notamment son article R-141-14, le document proposé au conseil municipal a été validé par une commission présidée par Monsieur le maire. Cette dernière était composée des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales. Une commission municipale temporaire de voirie intégrant les concessionnaires a donc été constituée par délibération en date du 28.05.2015. Le projet de règlement de voirie a été présenté à cette commission municipale le 2.07.2015, après avoir intégré les remarques des concessionnaires, puis le 24.01.2016 pour finaliser le document. Suite à ces réunions, un avis favorable de la commission municipale a été émis pour rendre ce projet et ses annexes.
Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement de voirie, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toute procédure rendant applicable ledit règlement.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
C'est toujours la même question, ça concerne l'article 3.

Michel Veneau
Vous nous l'avez rappelé l'autre jour.

Alain Dherbier
Il s'agit des branches et racines. Les racines, ça me fait doucement rigoler, mais ça n'engage que moi. Pour les branches, est-ce que le règlement sera appliqué ? Si des branches qui appartiennent à un particulier sont en dehors de sa propriété et sur la voie publique, est-ce que le propriétaire sera mis en demeure de les couper ? S'il ne le fait pas, est-ce que les services municipaux couperont les branches aux frais du propriétaire ?

Michel Veneau
Tout à fait. C'est exactement ça. C'est ce qui se pratique déjà. On les met en demeure de couper les branches. Sinon, le plus simple, c'est d'envoyer une entreprise et on leur envoie la facture.

Alain Dherbier
Tout à fait. C'était ma première question.
Deuxièmement le déneigement. A chaque fois, je suis intervenu là-dessus. C'est vrai que la planète se réchauffe, mais si pour une raison ou une autre, on a 15 cm de neige un beau matin, les services municipaux iront déneiger le trottoir, que je vais appeler

Letessier, parce que c'est très passager, et que M. Faure ne viendra pas de Paris pour déneiger. Par contre, la petite mamie qui a 80 ans, qui ne pourra pas déneiger, elle sera tenue pour responsable. Mais elle sera tenue pour responsable si vous avez pris un arrêté. Est-ce que vous allez prendre l'arrêté ?

Michel Veneau
Pour l'instant, il y a le règlement de voirie qu'on va faire appliquer.

Alain Dherbier
Si vous ne prenez pas d'arrêté, c'est à la mairie de déneiger.

Michel Veneau
C'est la loi.

Alain Dherbier
Oui. Donc, c'est ma question.

Michel Veneau
Les gens qui sont en centre-ville… La priorité de déneigement ou le verglas, c'est les secours, les urgences. Ce sont les consignes que les services ont. Après, on fait tous les bâtiments publics. Après, le centre-ville. Ensuite, on s'écarte en fonction des disponibilités de nos services. On ne peut pas faire toute la commune, c'est impossible. Le jour où il y a de la neige, c'est impossible de déneiger toute la commune, on n'a pas les moyens de faire les trottoirs.

Alain Dherbier
Mais vous prenez un arrêté ou non ?

Michel Veneau
Pour l'instant, on n'a pas pris d'arrêté.

Alain Dherbier
Si vous ne prenez pas d'arrêté, c'est à vous de le faire.

Michel Veneau
Si on a une demande dans un petit bourg, un hameau ou quelque part où on sait qu'il y a 4-5 personnes qui n'ont pas la possibilité de le faire, peut-être qu'on fera intervenir deux agents. Pourquoi pas ! Mais je vais vous dire, ça va se faire au cas par cas. En général, quand il y a de la neige… Le verglas, on ne peut pas maîtriser. Dimanche, les gens sont sortis, ils n'ont pas fait attention, même les gens d'un certain âge… La neige, les gens ont conscience qu'on ne sort pas, quand il y a de la neige, on fait attention. Et c'est plus facile à maîtriser. Mais le verglas, on ne maîtrise jamais. Mais la neige, on peut maîtriser. Avec le voisinage, chacun peut faire un petit effort. Un peu de civisme, d'entraide, de solidarité avec les personnes âgées, les gens qui sont seuls, qui n'ont pas la possibilité physique de déneiger. Il n'y en a pas beaucoup, mais ça se pratique, vous le savez bien.

Alain Dherbier
Suite à ma remarque, si vous ne prenez pas d'arrêté, on vote pour. Si vous nous dites

qu'on prend un arrêté, on votera contre.
Donc, est-ce que vous prenez un arrêté ?

Michel Veneau
Pour l'instant, on n'a pas pris d'arrêté.

Alain Dherbier
On votera pour. Mais si vous prenez un arrêté, il faudra nous le dire.

Michel Veneau
On vous le dira.

Hicham Boujlilat
Le sens du vote est important.

Michel Veneau
Ce n'est pas très important. Soyons plus solidaires et ayons un peu plus d'entraide dans ce pays, et ça se passera bien. Arrêtons de…

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas une question d'entraide. Vous savez bien que les uns et les autres ici autour de la table…

Michel Veneau
Bien sûr que si, la neige, c'est facile.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas la question. Il faut être solidaire, naturellement. Mais la question n'est pas celle-là. La question est celle de la responsabilité. Soyons solidaires, etc. Personne ne va dire : non, il ne faut pas être solidaire. Naturellement, il faut s'aider, il faut que la personne puisse le faire devant chez son voisin s'il ne peut pas le faire. Il n'y a pas de débat là-dessus. La question qui se pose, c'est : est-ce que vous prendrez un arrêté. Vous avez dit : non, pas pour l'instant.

Michel Veneau
Pour le verglas, comment ça se passe. L'autre jour, il y a des personnes qui se sont cassées l'épaule. Pour l'instant, ils n'ont pas attaqué la mairie. Il y a eu des accidents dimanche matin parce que c'était une patinoire. Il y a des gens qui se sont cassés certains membres. Pour l'instant, M. Renaud, y a-t-il eu une plainte contre la mairie ? Aucune.

Hicham Boujlilat
Tant mieux.

Michel Veneau
C'est plus dangereux, le verglas que la neige.

Hicham Boujlilat
Dès l'instant où il y a un arrêté, on saura qu'on pourra se retourner contre son voisin ou contre un autre s'il y a un accident. Quand c'est la mairie, ça dissuade. Les gens peuvent le faire, mais c'est rare. Il ne faut pas non plus pénaliser les gens. S'il arrive un accident, on peut se dire : je suis tombé, je vais me retourner contre mon voisin… L'arrêté implique ça. C'est pour ça que si vous vous engagez à ne pas le prendre, c'est très bien.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

E. AFFAIRES GÉNÉRALES

17. Réseau de chaleur – convention tripartite

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La collectivité a décidé, par délibération du 2 novembre 2015, de concéder le service public de production et de distribution d'énergie calorifique au groupement d'entreprise constitué par les sociétés Weya mandataire solidaire et Veolia. Ce contrat de concession a été conclu pour une durée de 24 ans en date du 17 décembre 2015. Conformément à l'article 52.2 du contrat de concession, le concessionnaire peut être autorisé par l'autorité concédante à faire financer auprès d'un organisme les biens nécessaires à l'exécution du service concédé. Conformément aux dispositions de l'article 58.1, l'autorité concédante ne peut souscrire d'emprunt pour le compte de son concessionnaire, ni garantir les emprunts souscrits par son concessionnaire. Pour assurer le financement des investissements mis à sa charge en vertu du contrat de concession, le concessionnaire a souhaité faire appel à un crédit-bailleur, par voie d'un contrat de crédit-bail. En vue d'assurer la comptabilité du financement des installations par le contrat de crédit-bail, avec le principe de continuité du service public, objet du contrat de concession, et les règles relatives à la domanialité publique, les parties sont convenues, conformément aux stipulations du contrat de concession de la présente convention tripartite entre BPI France, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la société C3L, crédit preneur constituée à 80 % de la société Weya et à 20 % pour Veolia Eau. La collectivité a pris acte, conformément à l'article 58.2, du contrat de concession conclut entre la collectivité et le concessionnaire. Ce dernier conclura avec le crédit-bailleur le contrat de crédit-bail pour financer la construction de la chaufferie biomasse et du réseau de chaleur, et plus généralement les investissements mis à la charge du concessionnaire au terme du contrat de concession.
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-5 et L1411-7, vu la délibération du conseil municipal n° 2015 - 11/11/001 en date du 2 novembre 2015, approuvant le principe de délégation de service public pour la création et l'exploitation du réseau de chaleur, vu le contrat de concession établit le 17 décembre 2015, notamment ses articles 58.2 et 84, qui autorisent sous condition le concessionnaire à conclure le contrat de financement avec un organisme de crédit-bail, suivant l'avis favorable de la commission des finances, après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer la convention tripartite établie entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, dénommée la collectivité, C3L,

société détenue par les sociétés Weya et Veolia, dénommé le concessionnaire, et la société BPI France financement, dénommée le crédit-bailleur, et toutes pièces nécessaires à l'exécution de ce contrat.

Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

18. Convention d'autorisation de passage d'une canalisation publique en terrain privé

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Dans le cas d'une délégation de service public de type concession en date du 17 décembre 2015, la collectivité a confié à la société C3L la production et la distribution publique d'énergie calorifique sur le territoire communal. Conformément à cette concession, C3L réalise un programme de travaux neufs comprenant la pose de canalisations publiques passant par endroit en terrain privé. En outre, la collectivité et C3L, chargés de l'exploitation des canalisations et ouvrages, ou celle qui pour une raison quelconque viendrait à lui être substituée, doivent pouvoir faire pénétrer dans lesdites parcelles leurs agents et ceux de leurs entrepreneurs dûment accrédités, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation, ainsi que le remplacement à l'identique des canalisations et ouvrages à établir.
Après avis favorable de la commission travaux et bâtiments communaux, urbanisme, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention entre le propriétaire du terrain, C3L et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

19. Loi Alur – Convention service application du droit des sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la commune d'Annay
20. Loi Alur – Convention service application du droit des sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la commune de Pougny

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La loi Alur, Accès au logement pour un urbanisme rénové, promulguée le 27 mars 2014, prévoit la fin de la mise à disposition des services de la direction départementale et territoire (DDT) pour l'instruction des actes d'urbanisme aux communes compétentes, celles-ci disposant d'une carte communale à compter du 1er janvier 2017 si elles sont membres d'une EPCI de plus de 10 000 habitants.
Suite au désengagement de l'Etat pour les communes qui disposaient d'un POS ou d'un PLU au 1er juillet 2015, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire a mis en place un service instructeur, application du droit des sols, afin de mutualiser les compétences, expertise

urbaine et paysagère, d'apporter une gouvernance de proximité, une efficience de la dépense publique. Les communes d'Annay et de Pougny ont souhaité confier une instruction de leur acte d'urbanisme au service ADS de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, conformément à l'article R423-15 du code de l'urbanisme. Cette mise en place ne constitue pas un transfert de compétences et ne modifie en rien les compétences et obligations des maires en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort. Le service instructeur ADS instruira les actes relatifs à l'occupation des sols délivrés sur le territoire de la commune cocontractante, ainsi nommé le bénéficiaire, relevant de la compétence du maire, à savoir : les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme, article L.410-1b du code de l'urbanisme.
Cette initiative permettra de créer une relation de proximité entre les pétitionnaires, de faire bénéficier la commune concernée d'une expertise identique sur l'ensemble des communes membres ADS et de garantir la sécurité juridique des actes que les maires sont appelés à signer en matière d'urbanisme.
Une convention détaille les missions dévolues au service ADS et celles restant de la compétence du maire, et détermine les modalités de participation financière des communes dans le cadre d'une prestation de services. La participation financière des communes est calculée sur la base du coût complet de fonctionnement du service, selon le nombre d'actes par commune, proratisé en fonction de la nature des actes, suivant une pondération fixée par la direction départementale des territoires de la Nièvre. Cette convention est établie pour une durée de 23 mois, pouvant être reconduite par période de deux ans, après décision des assemblées délibérantes.
Après les avis favorables des commissions travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine et des finances, à la majorité, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions ci-annexées, qui précisent notamment les modalités de fonctionnement, de facturation des prestations réalisées par les services instructeurs ADS, les rôles et obligations respectifs que la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et les communes cosignataires desdites conventions.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

21. Loi Alur – Opposition de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire au transfert de compétence de l'EPCI pour l'élaboration des documents d'urbanisme

Michel Veneau
La loi Alur n° 2014 du 24 mars 2014 modifie, dans son article 136 les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Elle prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu de carte communale. Le transfert de cette compétence est obligatoire à compter du 27 mars 2017, délai de 3 ans après la publication de la loi, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres, soit 8 pour notre communauté de communes, représentant au moins 20 % de la population – 5 478 habitants.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose de ce délai avant l'échéance du 27 mars 2017 pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Le conseil municipal de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en ce qui concerne d'élaboration du plan local d'urbanisme ou au vu de l'article 136 de la loi 2014-366 du 24 mars 2014, après avis favorable à la majorité de la commission des travaux et bâtiments communaux et urbanisme, il est demandé au conseil municipal de délibérer afin de s'opposer au transfert de compétences du PLU à la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain et de demander au conseil communautaire de Loire Vignobles et Nohain de prendre acte de cette décision d'opposition.

Alain Dherbier
J'ai une remarque. Vous-même, à plusieurs reprises, avez parlé de doublon entre la commune et la communauté. Et de services qui coûtent cher aux communes. Vous avez la possibilité de transférer un service à la communauté et vous ne saisissez pas l'opportunité. On en a parlé à plusieurs reprises en conseil communautaire et même à l'époque de Loire et Nohain, on était favorable à ce que Loire et Nohain prenne ce service. Aujourd'hui, on a changé de périmètre, mais il y a aussi plusieurs maires qui trouvent que ça serait bien que ce soit la nouvelle communauté qui prenne ce service.

Michel Veneau
On l'a évoqué l'autre jour en bureau communautaire, je l'avais évoqué avant de prendre la décision. Pour l'instant, on a un service qui fonctionne bien. L'ancienne communauté de communes n'avait pas de service urbanisme. Donc, il faut le créer. Il peut y avoir transfert de notre personnel à la communauté de communes, ça peut se faire. Parce qu'il ne s'agit pas de faire des doublons. Avec moi, on va éviter qu'il y ait des doublons. C'est dommage. On se retrouve pour mutualiser nos services, on ne va pas recréer une structure nouvelle, il n'en est pas question. Pour l'instant, je pense qu'il est préférable de garder le service au niveau de Cosne. Les communes voisines utilisent ce service à bon escient et ça se passe très bien. Après, on va voir avec nos collègues de Pouilly et de Donzy comment ça va se passer. Mais pour l'instant, il n'y a rien d'arrêté au niveau de leur commune. Je pense qu'on va trouver un terrain d'entente.

Alain Dherbier
Vous parlez du service qui marche bien. Vous savez tout comme moi que quand une compétence est transférée à la communauté, le personnel est transféré également.

Michel Veneau
Tout à fait.

Alain Dherbier
Donc, ce n'est pas le bon argument.

Michel Veneau
Si, c'est un argument. Est-ce que les agents voudront suivre ? C'est une grande question. Ce n'est pas acquis. Il faut voir. Je pense qu'il est préférable aujourd'hui de prendre cette décision. Mais il y a d'autres communes qui sont plutôt favorables. On verra. Il faut 7

autres communes qui prennent cette position. Comme Cosne représente plus de 20 % de la nouvelle communauté de communes, on est à 11 000 par rapport à 5 400 et quelques, il n'y a pas de problème.

Hicham Boujlilat
Toujours pour appuyer, je pense qu'on a là l'opportunité d'aller plus loin dans le cadre de l'intégration au sein de cette communauté de communes, d'avoir une structure, notamment en matière d'urbanisme, qui soit renforcée. Parce qu'on voit les carences, et pour la ville et pour les autres communes. Il n'est pas question seulement d'instruire des permis de construire, ça ce sont des choses qu'on sait faire. On a chacun des PLU ou des cartes communales. On a l'opportunité d'avoir quelque chose qui fasse vraiment corps. Qu'on puisse réfléchir enfin en bassin de vie. C'est l'objet des PLU intercommunaux. Et également sur d'autres documents. Je pense que le transfert à la communauté de communes va apporter un plus indéniable. Par exemple en matière de schéma de cohérence territoriale. A Cosne, on avait un SCOT, un schéma de cohérence territoriale valable jusqu'au 31 décembre 2016. Aujourd'hui, sur notre territoire, on n'a plus de schéma de cohérence territoriale. Ça veut dire que le règlement national d'urbanisme nous est opposable. Ça veut dire que les SCOT qui sont autour de Cosne – Sancerre Sologne est en train de faire le sien, le territoire giennois est fait, la Puisaye ils ont aussi leur SCOT et ils ont aussi un PLUI. Ce sont des territoires qui sont autour de nous et on risque de caler nos futurs documents d'urbanisme, le futur SCOT par rapport à eux. Je pense qu'en terme de tempo, on a plutôt intérêt à transférer et à créer enfin une véritable agence d'urbanisme qui apportera d'autres services et d'autres compétences. On parle de doublon, on en a encore entendu parler au dernier conseil communautaire. Il est urgent d'engager une démarche. Je trouve dommage – je ne sais pas si d'autres communes ont déjà voté avant, on est peut-être les premiers à voter sur cette délibération – qu'on puisse entraver cette dynamique. C'est pour ça qu'en l'état, on ne peut pas voter une délibération qui va à l'encontre de la démarche qui a été engagée. On ne peut pas dire, d'un côté : on veut un bassin de vie, etc. Et d'un autre côté, dire : chacun de son côté.

Michel Veneau
Vous avez tout expliqué au niveau du bassin de vie. Autour de nous, tout est organisé, sauf nous. La Puisaye, le Cher. Mais par contre, côté Nièvre, on n'est pas organisé pour l'instant. Il faut peut-être qu'on s'organise.

Hicham Boujlilat
J'ai oublié un SCOT qui va nous être opposable, qui est au sud de notre territoire. Ça a un impact sur les transports, sur les commerces. Ça n'a pas un impact que sur les façades ou les permis de construire. Ça a un impact sur la mobilité.

Michel Veneau
On va se réunir rapidement avec le Pays pour essayer de faire ça, on va trouver une solution.
Vous parlez SCOT. Quand on parle SCOT, on parle de territoire, pas communauté de communes.

Hicham Boujlilat
Pourquoi ? Si.

Michel Veneau
Le SCOT, c'est au-delà.

Hicham Boujlilat
C'est au-delà, mais c'est sur la base des intercommunalités. Là-dessus, je pense qu'on a intérêt à renforcer nos compétences. L'élaboration d'un SCOT se fait peut-être à une échelle plus large que notre territoire, mais on a besoin des compétences. Et en l'état actuel de nos forces, je ne pense pas qu'on soit en capacité de mener tout ce travail.

Michel Veneau
Vous voulez créer un service au niveau de la ComCom pour réaliser tout ça ? Vous savez ce que ça va nous coûter, un service à la dimension que vous voulez faire ?

Hicham Boujlilat
Une agence d'urbanisme à l'échelle de notre territoire, je pense que ça va plus nous rapporter que ça va nous coûter.

Michel Veneau
Certainement ! On verra !
On fera l'exemple sur nos voisins, quand ils l'auront mis en place, et on leur demandera combien ça leur coûte, le service.

Hicham Boujlilat
Demandez à la Puisaye, ils vous diront. Et je pense qu'ils vous diront que ça leur a plus apporté qu'autre chose. Je pense qu'on prend du retard sur ce sujet. On a l'impression que c'est simplement l'instruction des permis de construire. Mais ce n'est pas que ça. C'est une dynamique de territoire.

Michel Veneau
On sait ce que c'est, il y a eu révision du PLU, de l'AVAP, on le sait. On sait bien comment ça se passe dans une collectivité. Ça fait longtemps que ça existe. Il y a eu les POS, il y a eu d'autres structures avant. Ça se faisait déjà dans les communes, avec des cabinets extérieurs qui viennent à chaque fois. Même si on met une structure en place au niveau de notre future ComCom, admettons, on renforce, ça n'empêche pas qu'on prendra encore des bureaux d'étude pour élaborer les futurs PLUI. On prendre encore des cabinets extérieurs. On a double couperet.

Hicham Boujlilat
Aujourd'hui, sur le document d'urbanisme à la mairie de Cosne, on ne prend pas de cabinet ?

Michel Veneau
Non.

Hicham Boujlilat
On ne prend pas de cabinet pour élaborer le PLU ?

Michel Veneau
Bien sûr que si.

Hicham Boujlilat
Donc, demain, ça sera pareil à une échelle plus large, avec des économies d'échelle.

Michel Veneau
Economie d'échelle de quoi ? Il n'y aura pas d'économie d'échelle. On en parlera dans quelques années, vous verrez !

Hicham Boujlilat
Je ne sais pas si on en parlera dans quelques années, mais je regrette. Pour moi, on perd vraiment du temps à vouloir chacun garder ses compétences d'urbanisme.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? 6 contre. Adopté à la majorité.

22. Approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan local d'urbanisme

Charly Bruère
Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
L'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 permet la clarification, la simplification d'élaboration, de modification et la révision des documents d'urbanisme. Aussi, le Plan local d'urbanisme approuvé par délibération en date du 15 juillet 2013 et modifié le 28 avril 2016, et les arrêtés du maire n° DD2016-09-055 en date du 6 décembre 2016 et n° DD2016-11-088 en date du 16 novembre 2016 nous permettent d'engager la procédure de modification simplifiée n° 2 ; la délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2016 et du 1er décembre 2016 ou la concertation pendant toute la durée de la procédure de modification simplifiée n° 2 et fixent les modalités de mise à disposition.
Je vous rappelle que la modification simplifiée n° 2 du Plan local d'urbanisme a pour objectif de modifier certaines dispositions du règlement du Plan local d'urbanisme, dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Cette procédure est envisagée afin d'autoriser des couleurs de façade pour des bâtiments à usage d'habitation, individuels ou collectifs, neufs ou dans le cadre de rénovations, qui dérogent à la charte des couleurs adoptée par la commune. En effet, la création ou la rénovation de quartiers résidentiels doivent permettre d'amener une dimension esthétique nouvelle par la reconstruction d'une offre mieux adaptée à la demande actuelle, tout en amenant une identité propre au renouveau, vecteur de mixité et de diversification des fonctions urbaines.
La future règle sera écrite de la façon suivante. Pour la zone UD, la teinte des enduits et peintures doit être conforme à la charte des couleurs adoptée par la commune, pour les constructions à usage d'habitation et leurs annexes, sauf pour les habitations collectives ou individuelles du quartier Saint-Laurent, construites ou rénovées dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Pour la zone 1AUH, la teinte des enduits et des

peintures doit être conforme à la charte des couleurs de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, pour les constructions d'habitation, sauf pour les habitations collectives ou individuelles du secteur délimité par l'orientation d'aménagement Vignelle-La Fontaine Pernée, construites ou rénovées dans le cadre du projet de renouvellement urbain.
Aussi, après avis favorable de la commission des travaux, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification simplifiée n° 2 du PLU telle que présentée ci-dessus. Il est précisé que la délibération et l'approbation de la modification simplifiée n° 2 fera l'objet de mesures de publicité avec affichage en mairie durant un mois, mention dans le *Journal du Centre*, publication au recueil des actes administratifs. Elle sera exécutoire à compter de sa transmission, accompagnée du dossier de PLU en 5 exemplaires à la sous-préfecture et à l'accomplissement des mesures de publicité. Le dossier de PLU portant modification simplifiée n° 2 est tenu à la disposition du public en mairie auprès des services ADS urbanisme.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

23. Désignation d'un membre du Conseil municipal au sein des commissions municipales

Michel Veneau
Suite à la démission de Madame Josette Chevreau, conseillère municipale, il convient de prendre en compte que Monsieur Alain Thénot remplacera cette dernière, poste pour poste, dans les commissions suivantes : commission des travaux et bâtiments communaux, urbanisme et patrimoine.
Je vous propose M. Alain Thénot.
On passe au vote. Qui s'abstient ?

Alain Dherbier
On ne va pas prendre part au vote, puisque c'est un remplacement. On prend acte et c'est tout.

Michel Veneau
Mais on est obligé de voter.

Alain Dherbier
Vous votez, mais nous, on s'abstient.

Michel Veneau
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité.

Commission de quartier. M. Alain Thénot.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité.

Commission environnement Agenda 21. M. Alain Thénot.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité.

Commission du personnel. M. Alain Thénot.
On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité.

Merci. M. Alain Thénot pourra se mettre dans les commissions assez rapidement.

24. Désignation d'un membre du Conseil municipal au sein du comité des œuvres sociales

Suite à la démission de Mme Chevreau, le Conseil municipal, sur proposition du maire, après avoir entendu le rapport du maire et en avoir délibéré, dit que M. Alain Thénot siégera comme suppléant à la place de Mme Josette Chevreau au COS (comité des œuvres sociales).

On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité.

25. Désignation d'un membre du Conseil municipal au sein du lycée Pierre-Gilles de Gennes

Suite à la démission de Mme Chevreau du Conseil municipal, et afin de maintenir le représentant de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire au sein du conseil d'administration du lycée Pierre-Gilles de Gennes, le Conseil municipal, sur proposition du maire, après avoir entendu le rapport du maire et en avoir délibéré, propose Mme Pascale Quillier en remplacement de Mme Josette Chevreau, qui représentera la commune en tant que titulaire au sein du conseil d'administration.

On passe au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à la majorité.

INFORMATIONS DIVERSES

Remplacement d'un conseiller communautaire démissionnaire

Suite à la démission de Mme Chevreau de son siège de conseillère communautaire, au regard de l'article L273-10 du code électoral, Mme Christine Guillemet est appelée à lui succéder au sein du conseil communautaire. En effet, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Mme Guillemet suivait sur la liste. Il faut que ce soit quelqu'un du même sexe. C'est une information. On n'est pas obligé de voter.

Nous allons clore ce conseil municipal.
Vous avez une petite question, M. Dherbier ?

Alain Dherbier

Ce n'est pas une question. C'est une remarque et une inquiétude.
Primaire oblige, je me suis rendu à la salle Edmé Lavarenne dimanche. J'ai vu une affiche qui m'a surpris. Sur cette affiche, je vais vous dire ce que j'ai lu : « Avis aux usagers. Cette salle est entièrement sous la responsabilité des utilisateurs. Donc, aucune intervention des services techniques. L'installation, le rangement et le nettoyage seront fait exclusivement par les usagers. Plus d'état des lieux. »
Je crains qu'après plusieurs mois d'utilisation, on ait des surprises. C'est juste ça. S'il n'y a pas d'état des lieux à la prise de possession de la salle et quand on rend les clés…

Michel Veneau
Dans le règlement qu'on a affiché, on ne l'a pas mis, mais les services vont passer une fois par semaine.

Michel Mezy
Une fois par mois…

Michel Veneau
Une fois par semaine, quand il y a beaucoup d'activité. Au niveau des sanitaires, pour le papier, etc. Ils passeront plus souvent quand il y a beaucoup d'activité.

Alain Dherbier
Pour le nettoyage, il y a un balai. Avec des sols genre Gerflex, un balai, ça ne suffit pas forcément dans l'époque actuelle. Même si les utilisateurs sont disposés à rendre la salle propre, ce n'est pas facile.

Michel Mezy
Il y a tout le matériel pour nettoyer. On a prévu qu'il y aurait un grand nettoyage une fois par mois, pour que la salle soit remise conformément à un état de propreté. Mais il faut bien sensibiliser les utilisateurs et les responsabiliser à laisser une salle propre. C'est ce qu'on veut et ce qu'on souhaite. Le mot du maire qu'on a affiché va dans ce sens : donner la possibilité aux usagers de comprendre qu'il y a une part de responsabilité quand on utilise une salle. Bien évidemment, nos services passeront régulièrement quand il y aura des difficultés. On nous a signalé la dernière fois qu'un lavabo était bouché et les services sont intervenus.

Michel Veneau
Il y a une serpillère en plus ? Donc, il y a bien le matériel pour nettoyer.

Sylvie Reboulleau
Nous avons fait l'assemblée générale du jumelage, avec Mme Guillemet. Et il y avait bien un balai, une serpillière, un seau, une pelle, une balayette pour ranger, et du produit pour nettoyer. Nous avons nettoyé la salle vendredi soir après l'assemblée générale. Il y a tout ce qu'il faut.

Hicham Boujlilat
On avait la responsabilité de dimanche dernier. Et je peux vous garantir que dimanche dernier, on a récupéré la salle en moins bon état qu'on a pu la rendre en termes de nettoyage. On a vraiment des sols qui sont très sales. Je n'ai pas vu de serpillière, il y en a

peut-être. Il faut probablement sensibiliser. De notre côté, on a fait le maximum après. Mais je ne suis pas fier… Ça mériterait d'être vraiment plus propre. S'il y a des passages, peut-être faudrait-il qu'ils soient beaucoup plus réguliers.

Michel Veneau
A une époque, les associations qui utilisaient les salles municipales nettoyaient.

Hicham Boujlilat
Ça se fait encore.

Michel Veneau
Il y en a qui le font plus ou moins.
Les gens vont comprendre, c'est une petite salle.
Le vandalisme ? Dans les autres salles, comment fait-on ? Pareil.
On a les gens qui ont réservé. Les gens réservent en mairie. Même pour une assemblée générale, les gens réservent. Un planning est établi, comme dans les autres salles. Les services s'occupent et suivent ça de très près.

Michel Mezy
Quand vous louez une salle, il y a une responsabilité, c'est bien écrit, il y a un règlement. Donc, la mairie peut se retourner contre les gens qui ne nettoient pas ou qui dégradent un lieu public.

Alain Dherbier
Je suis d'accord, mais si vous passez une fois par mois, ça va être compliqué.

Michel Veneau
Une fois par mois, on passe pour le grand nettoyage. Mais sinon, on passe toutes les semaines. On a des services, que vous connaissez bien, ils savent bien faire leur travail, il n'y a pas de souci. Ils vont bien nous dire s'il y a eu dégradation. Même l'utilisateur d'après va nous le dire tout de suite. Il va téléphoner en mairie et on le saura tout de suite. Ça nous est déjà arrivé.
Il n'y a pas de caution, c'est une petite salle.

Mesdames, Messieurs, bonne soirée. Merci beaucoup.
N'oubliez pas de signer.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint

Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Martine COUCUREAU	Conseiller municipal
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Madame Isabelle FOREST	Conseiller municipal
Madame Vérohanitra JOUY	Conseiller municipal
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal